



Berne, le 1<sup>er</sup> juillet 2019

---

## Bulletin à l'intention des caisses de compensation AVS et des organes d'exécution des PC n° 412

---

### Nouvelle release de ALPS

Le projet « ALPS » a été clôturé et un nouveau projet « ALPS EESSI » a démarré, dans le but de connecter la plateforme ALPS au système d'échange électronique d'informations EESSI (*Electronic Exchange of Social Security Information*). Dans le domaine de l'assujettissement, les premiers échanges électroniques de la Suisse avec l'Union européenne (UE), resp. l'Association européenne de libre-échange (AELE), commencent le 1<sup>er</sup> juillet 2019 (notification de détachement). Cette avancée n'engendre pas de manipulation supplémentaire de la part des caisses de compensation AVS, car l'application ALPS se charge d'envoyer automatiquement les notifications à l'étranger.

### Adaptation de l'attestation A1 pour couvrir dans certaines circonstances exceptionnelles les situations d'activité exercée dans un seul Etat

Dans un contexte international, le document portable A1 atteste de la législation nationale de sécurité sociale applicable à son titulaire en vertu des règles de coordination en vigueur entre la Suisse et les Etats de l'Union européenne (UE), resp. de l'Association européenne de libre-échange (AELE). Il est actuellement utilisé lorsqu'un travailleur a des liens avec plusieurs de ces Etats par suite d'un détachement ou d'activités exercées dans plusieurs Etats.

L'attestation A1 a été adaptée pour dorénavant couvrir, dans certaines circonstances exceptionnelles, les situations d'activité exercée dans un seul Etat. Dans le nouveau champ qui a été ajouté au formulaire (pt. 3.12 : « Activité salariée/non salariée dans l'Etat indiqué au point 2.1 »), il est possible d'attester qu'un ressortissant suisse, communautaire ou d'un Etat de l'AELE est soumis en vertu de l'art. 11, par. 3, let. a du règlement (CE) n° 883/2004 à la législation de sécurité sociale de l'Etat sur le territoire duquel il travaille.

Cette nouvelle possibilité d'attester l'assujettissement au lieu de travail est toutefois réservée à des circonstances exceptionnelles, à savoir **lorsque cela est nécessaire pour que le travailleur puisse être exempté des cotisations de sécurité sociale dans un autre Etat** sur le territoire duquel aucune activité n'est exercée. Dans certains pays, l'inscription dans un registre professionnel ou la propriété d'un bien foncier peuvent par exemple, selon le droit national de l'Etat concerné, occasionner une obligation d'y cotiser à moins que la personne puisse justifier de son assujettissement dans un autre Etat au titre de l'exercice d'une activité

lucrative. Le nouveau champ 3.12 de l'attestation A1 adaptée n'est à utiliser que dans un tel contexte.

L'attestation A1 adaptée est dès à présent intégrée à la plateforme électronique ALPS. Les demandes d'émission d'un document portable A1 dans les situations d'activité exercée exclusivement en Suisse sont à déposer auprès de la Caisse de compensation AVS compétente directement par l'assuré concerné, au moyen du formulaire « Demande de délivrance d'un formulaire A1 certifiant l'assujettissement au lieu de l'exercice de l'activité lucrative dans des cas spéciaux » disponible dans ALPS. Le formulaire de demande rempli doit être téléchargé dans ALPS.

**Annexes :**

- [document portable A1 adapté \(spécimen\)](#)
- formulaire « Demande de délivrance d'un formulaire A1 certifiant l'assujettissement au lieu de l'exercice de l'activité lucrative dans des cas spéciaux » (spécimen)



## Demande de délivrance d'un formulaire A1 certifiant l'assujettissement au lieu de l'exercice de l'activité lucrative dans des cas spéciaux

Ce formulaire dûment rempli doit être transmis à la caisse de compensation AVS compétente.

Vous devez utiliser ce formulaire si vous exercez une activité salariée ou une activité lucrative indépendante en Suisse et que, pour cette raison, vous souhaitez obtenir une exemption de l'obligation de vous affilier à la sécurité sociale d'un autre pays. Dans ce cas, le formulaire A1 confirme que vous n'êtes soumise / soumis qu'aux dispositions légales suisses.

Conformément à l'art. 28 LPGa, les assurés sont tenus de fournir toutes les informations nécessaires à l'exécution des différentes lois sur les assurances sociales.

Le formulaire doit être rempli en caractères d'imprimerie. La personne qui exerce une activité salariée ou une activité lucrative indépendante doit signer le formulaire dans les champs prévus à cet effet à la fin du formulaire. Les demandes incomplètes ne seront pas traitées.

Personne concernée	
Numéro de sécurité sociale suisse (N° /S)	
Nom(s)	
Nom(s) de naissance	
Prénom(s) tel(s) qu'inscrit(s) à l'état civil	
Sexe <input type="radio"/> masculin <input type="radio"/> féminin	Date de naissance (jj.mm.aaaa)
Lieu de naissance	
Toutes les nationalités	
Domicile	
Complément d'adresse/case postale	
Rue et n°	
NPA	Localité
Pays	
Tél.	Courriel

### Demande de délivrance d'une attestation confirmant l'application des dispositions légales suisses

du (jj.mm.aaaa)

au (jj.mm.aaaa)

Activité en Suisse

Activité  Salarié  Indépendant

Nom de l'employeur

N° d'identification de l'entreprise IDE (si disponible)

Personne de contact

Complément d'adresse/case postale

Rue et n°

NPA

Localité

Début de la relation de travail ou de l'activité indépendante le (jj.mm.aaaa)

Fin de la relation de travail ou de l'activité indépendante (si applicable) le (jj.mm.aaaa)

Date d'affiliation à l'AVS (jj.mm.aaaa)

Caisse de compensation AVS actuelle

Attestation

Je confirme que je n'exerce une activité lucrative qu'en Suisse.

État, qui demande la preuve de l'application des dispositions légales suisses :

Motivation de la demande et remarques

La soussignée / le soussigné déclare que toutes les informations sont conformes à la réalité. Elle ou il prend acte que des contrôles peuvent être réalisés par les services compétents et que de fausses informations peuvent conduire à l'annulation de l'attestation.

La soussignée / le soussigné s'engage à informer immédiatement la caisse de compensation AVS compétente de toute modification des données saisies dans le formulaire. Elle ou il fait en sorte que les cotisations aux assurances sociales soient prélevées en Suisse sur la totalité du revenu de l'activité lucrative.

Information sur la protection des données :

Les informations fournies dans le présent formulaire sont utilisées par la Caisse de compensation AVS et l'Office fédéral des assurances sociales pour l'exercice de leur mandat légal. Elles sont saisies et enregistrées par voie électronique et sont utilisées dans le respect des prescriptions en matière de protection des données. Le signataire consent à ce que ces données soient mises à la disposition d'un organe d'une autre assurance sociale suisse ou de toute autre institution légitimée par la loi pour garantir la bonne application des prescriptions légales.

Le salarié ou l'indépendant

Date :

Signature :